

**COMMUNE DE MIREPOIX
(Ariège)**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal											70/2015		
Total membres	23	Exercice	23	Convoc	15/09	Prés.	18	Abs	5	Proc.	3	Votants	21

Par suite d'une convocation en date du 15 septembre deux mille quinze, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le vingt-cinq septembre deux mille quinze à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, JOLIBERT Marie-Christine, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

Absents excusés : LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, ANGLADE Jordane, SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : ANGLADE Jordane à GARCIA Pierre, CAZANAVE Véronique à SARRAIL Claudine, SAINT MARTIN Jean à PEISER Jean-Luc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Révision du plan de financement concernant la vidéo-protection

Par délibération 47/2015 en date du 23 juin 2015, le Conseil Municipal a validé la demande de subvention à l'État pour l'acquisition et l'installation de matériel de vidéo-protection et le plan de financement.

Après avis des services de l'État, le plan de financement doit être revu ainsi qu'il suit :

Désignation	Montant HT	Montant TTC
<u>Investissement</u>		
Matériel, installation et raccordement (19 caméras) Fourniture et pose des panneaux de signalisation.	158 924.10 €	190 708.92 €
<i>FIPD (40 %)</i>	<i>63 569.64 €</i>	
<i>Conseil Départemental (20 %)</i>	<i>31 784.82 €</i>	
<i>DETR (plafond – 12.60 %)</i>	<i>20 000.00 €</i>	
<i>TOTAL des subventions</i>	<i>115 354.46 €</i>	<i>- 115 354.46 €</i>
Reste à la charge de la Commune		75 354.46 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oui l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le plan de financement, tel que présenté par Madame le Maire, relatif à l'acquisition et l'installation de matériel de vidéo-protection,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2015,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Nicole QUILLIEN

1^{er} Adjoint délégué aux Finances
SUSPENSÉ

